



## ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

### Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche,

VU, le code général de la fonction publique,

VU, le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, notamment son article 6,

VU, le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU, l'arrêté en date du 25 janvier 2024 établi par le Président du Centre de Gestion de la Manche, instituant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne, des agents des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Manche, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027,

VU, l'avis émis par la commission promotion interne de la Catégorie C le 19/06/2024,

## ARRÊTONS

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, en application des dispositions de l'article 6,1° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 susvisé :

- Monsieur Charly AUNE, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Florent BALLOIS, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE,
- Monsieur Sylvain BAUDET, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE LES PIEUX,
- Madame Marinette BONNEMAINS, agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Loïc BRUNET, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE DUCEY-LES CHERIS,
- Monsieur Pierre CAPELLE, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN,
- Monsieur Philippe DEGUELLE, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE SAINT-JAMES,
- Monsieur Sylvain DUCHEMIN, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE DE SIOUVILLE-HAGUE,
- Madame Isabelle FILBERT, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE CONDE-SUR-VIRE,
- Monsieur Hervé FLEURY, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE,
- Monsieur Justin FONTAINE, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE GRANVILLE,
- Monsieur Sébastien FOURREAU, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET,
- Monsieur Christophe GILLES, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS,
- Monsieur Martial JEAN, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE LA HAGUE,

- Monsieur David JEANNE, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE DE CANISY,
- Monsieur Denis JOUANNE, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE DE MONTSENELLE,
- Monsieur Jacky LANGEVIN, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE BARNEVILLE-CARTERET,
- Madame Valérie LE GALL, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la CIAS DU VAL DE SEE,
- Monsieur Thierry LÉBOUVIER, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE COUTANCES,
- Monsieur Rodolphe LECANU, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE SAINT-LO,
- Monsieur Thierry LEJOLIOT, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE,
- Madame Céline LELAIDIER, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la CIAS DU VAL DE SEE,
- Monsieur Antoine LÉPREVOST, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS,
- Monsieur Yohann MACE, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS,
- Monsieur Hervé MALOISEL, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Olivier MARY, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE MORTAIN-BOCAGE,
- Monsieur Mickael MAUTALENT, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE DE SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME,
- Madame Sylvie MONTIGNY, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE DE PERIERS,
- Monsieur Jean-François PARIS, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE LA MEAUFFE,
- Monsieur Philippe PENITOT, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE DE SAUSSEMESNIL,
- Monsieur Jonathan PERSON, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE COUTANCES,
- Madame Catherine POULAIN, agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à la VILLE DE LA HAGUE,
- Madame Hélène RENARD, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE DE SOTTEVAST,
- Monsieur Sébastien REVEL, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE DE SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME,
- Madame Valérie RINGOT, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la VILLE D'AVRANCHES,
- Monsieur Dorian WOLTER, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE SAINT-LO.

**ARTICLE 2 :**

**Est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne, avec condition d'examen professionnel, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, en application des dispositions de l'article 6,2° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 susvisé :**

- Monsieur Jérôme BOUTELOUP, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE,
- Madame Isabelle HERBERT, adjoint technique territorial à la COMMUNE DE LA HAYE-PESNEL,
- Madame Mélanie MARY, adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la VILLE DE DUCEY-LES CHERIS,
- Monsieur Serge PANNIER, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à la SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50).

**ARTICLE 3 :** La validité de la présente liste d'aptitude est de deux ans, soit du **1<sup>er</sup> juillet 2024** au **30 juin 2026**.

L'agent qui ne serait pas recruté à l'issue de ces deux ans, devra faire connaître, par courrier adressé au Président du Centre de Gestion de la Manche, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude, une troisième année, au moins un mois avant l'arrivée à son terme, soit au plus tard le **31 mai 2026**.

De même, si l'agent n'était pas recruté à l'issue de la troisième année, il devra faire connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude une quatrième année, au moins un mois avant l'arrivée au terme des trois ans, soit au plus tard le **31 mai 2027**.

**ARTICLE 4 :** **La Directrice du Centre de Gestion sera chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Manche, et copies à :**

- Monsieur le Sous-Préfet de Cherbourg,
- Monsieur le Sous-Préfet de Coutances,
- Monsieur le Sous-Préfet d'Avranches,
- Monsieur le Président de la CIAS DU VAL DE SEE,
- Monsieur le Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE,
- Monsieur le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE,
- Monsieur le Maire de la COMMUNE DE CANISY,
- Monsieur le Maire de la COMMUNE DE LA HAYE-PESNEL,
- Monsieur le Maire de la COMMUNE DE LA MEAUFFE,
- Monsieur le Maire de la COMMUNE DE MONTSENELLE,
- Monsieur le Maire de la COMMUNE DE SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME,
- Monsieur le Maire de la COMMUNE DE SAUSSEMESNIL,
- Monsieur le Maire de la COMMUNE DE SIOUVILLE-HAGUE,
- Monsieur le Maire de la COMMUNE DE SOTTEVAST,
- Monsieur le Président de la SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50),
- Monsieur le Maire de la VILLE D'AVRANCHES,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE BARNEVILLE-CARTERET,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE CONDE-SUR-VIRE,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE COUTANCES,
- Madame le Maire de la VILLE DE DUCEY-LES CHERIS,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE GRANVILLE,
- Madame le Maire de la VILLE DE LA HAGUE,
- Madame le Maire de la VILLE DE LES PIEUX,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE MORTAIN-BOCAGE,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE PERIERS,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE SAINT-JAMES,
- Madame le Maire de la VILLE DE SAINT-LO,
- aux intéressés.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Affiché le : .....  
U 1 JUIL. 2024

Fait à Saint-Lô, le 19/06/2024

  
**Jean-Dominique BOURDIN**